

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 77 - SEPTEMBRE 2024

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association agréée, au titre de la protection de l'environnement, par arrêté préfectoral du 13 février 2023

Abonnement 7,6 Euros

Editorial

Trente ans déjà, le 4 janvier 1994, le Gouvernement a adopté, lors d'un comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT), un plan global à dix ans d'aménagement de la Loire visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique. L'époque ! En effet, avec ce plan, est pris un virage inédit dans la gestion des fleuves. Il rompait avec la stratégie d'aménagement et de maîtrise de l'EPALA (aujourd'hui l'Etablissement Public Loire) au profit d'une politique nouvelle : l'objet du PLGN est de " vivre non pas contre la Loire, ou en l'ignorant, mais avec elle ".

Pour bien comprendre ce virage, il faut revenir dans le contexte de cette période : il existait un sévère conflit entre les associations regroupées au sein du Comité Loire Vivante et l'E.P.A.L.A. (établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents). Tout débuta en 1986 avec le projet de l'EPALA consistant à réaliser un barrage à Serre-de-la-Fare dont les conséquences étaient de noyer plus de 11 km des gorges de la Loire en amont du Puy-en-Velay. S'y sont ajoutés d'autres projets de barrages pour stocker l'eau qui, selon son président, était perdue en s'écoulant dans la mer ! De tout temps, l'Homme a voulu maîtriser la Nature, disait-il. "SOS Loire Vivante " a été créé en 1986 pour défendre le site de Serre-de-la-Fare et d'autres associations, dans tout le bassin de la Loire, se sont créés pour s'opposer aux aménagements envisagés en voulant conserver une Loire sauvage. Ainsi est né le Comité Loire Vivante, en 1989 qui produit des solutions alternatives aux barrages, proposant ainsi une nouvelle approche de la gestion des cours d'eau, notamment dans le domaine de la prévention des inondations. C'est finalement cette vision qui s'impose peu à peu...avec l'abandon des projets de barrage et l'avènement du PLGN en 1994. Prévu pour 10 ans, le PLGN s'est pérennisé, nous en sommes, à ce jour, au PLGN5. Bien qu'il puisse paraître difficilement compréhensible aux yeux d'un public non averti, cet outil reste un outil indispensable à la bonne gestion de notre fleuve sauvage. Nous lui souhaitons encore une longue existence.

Estelle Lemoine-Maulny

Des déversoirs de sécurité sur la levée de l'Authion ?

La grande levée de la Loire, longue de près de 80 km entre Langeais (en Indre-et-Loire) et les Ponts-de-Cé relève, depuis le début de l'année, de la gestion des collectivités locales. (cf article de la lettre n°74). Pour assurer la prise en charge financière de la prévention des inondations et de la gestion des digues, un contrat entre l'État et les collectivités a été signé le 2 février 2023, d'un montant de 63 millions d'Euros, pour un programme de 94 actions de prévention.

Au sein du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI Val Authion) a été inscrite une étude concernant l'implantation éventuelle de surverses.

En effet, aujourd'hui encore, lors d'une grande crue de la Loire, la rupture et le débordement de la digue sont les deux aléas majeurs pouvant entraîner l'inondation du val d'Authion. Pour évaluer l'occurrence de ces aléas, les gestionnaires doivent faire réaliser des études de dangers. Il s'agit de déterminer le niveau du fleuve à partir duquel la probabilité de défaillance de la digue est considérée comme très élevée. Ces études conduisent généralement à des travaux d'entretien et de renforcement visant à homogénéiser la résistance de la digue. Le niveau de protection est donc arrêté pour une ligne d'eau de période de retour donnée (50, 70 ou 100 ans). Mais au-delà, pour une crue exceptionnelle ou bien lors d'un embâcle du fleuve, la rupture ou le déversement peuvent se produire à n'importe quel endroit des 80 km de la levée et entraîner des dégâts importants dans le val. En particulier, si le fleuve passe, en certains endroits au-dessus de la digue de protection, l'écoulement de l'eau entraîne une érosion du talus côté val, érosion qui, en s'accroissant, conduit à l'empot supé-

rieur de la digue. L'eau qui s'écoule alors par ce début de brèche agrandit de plus en plus celle-ci et c'est alors un débit considérable qui s'engouffre du côté du val supposé protégé. L'exemple le plus dramatique de cela s'est produit lors de la crue de 1856 (cf. Lettre N°76). C'est la raison qui conduit à envisager la création de déversoirs de sécurité, renforcés et géolocalisés, permettant de limiter les conséquences d'un débordement du fleuve. Ces déversoirs sont de section suffisante pour limiter la vitesse d'écoulement et, surtout, sont réalisés en matériaux plus résistants à l'érosion.

Le débit des entrées d'eau est ainsi mieux maîtrisé, les affouillements du terrain à l'aval contenus et les enjeux humains et matériels éloignés.

Lors de la réunion du comité de suivi du PAPI Val Authion, le 13 juin 2024, un représentant de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a posé une question sur la maîtrise d'ouvrage relative à la surverse dans le Val d'Authion. La représentante de la direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire a indiqué qu'au vu du choix du niveau de protection de la digue de l'Authion retenue par les Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de la finalisation de l'étude de dangers, l'étude de la surverse ne s'imposait plus.

La Sauvegarde de la Loire Angevine s'étonne de l'abandon de l'étude de déversoirs de sécurité prévue au PAPI Loire Authion car l'explication est un peu sibylline en regard de cette décision jugée importante et souhaiterait pouvoir apprécier le bien-fondé des conclusions de l'étude de dangers en question.

René FAUCHARD

Pêcheur professionnel sur la Loire

En 1982, l'association Ellebore a réalisé un film sur René Fauchard, pêcheur professionnel aux Ponts-de-Cé, et publié dans sa revue "Le Jase" des entretiens réalisés lors du tournage du film. Avec l'aimable accord de Ellebore, nous avons pensé utile de publier, dans notre lettre d'information, ces entretiens car, en fait, c'est le portrait d'un pêcheur qui appartient au patrimoine humain de la Loire angevine. C'était un personnage truculent et attachant.

Q Ça fait combien de temps que vous êtes pêcheur sur la Loire ?

Ça va bientôt faire 40 ans. J'ai commencé en rev'nant du régiment, alors c'est pas hier ! Pis c'est ma dernière année.

Q C'est votre dernière saison ?

Oui, ben, eh, oh ! Après, c'est la "boîte en bois", hein ! Doucement ! Après, quand je serai en r'traite, eh ben j'irai à la pêche ! Ouais, tous les r'traités pêcheurs que j'ai connus viennent tous au bord ; c'est malgré eux, dans l'année si i viennent pas deux, trois fois, les gars ! Alors i racontent toujours les vieilles histoires de dans l'temps !

Q Vous avez fait votre apprentissage avec qui, vous ?

Celui qui m'a appris à pêcher ? C'est Payneau. Celui qu'a l'jardin en face, là ! Il a 87 ans ! Ça l'a fait pas mourir, la preuve, la preuve ! Et lui, faut dire qu'il a fait ça depuis sa plus tendre jeunesse, hein !

Q Vous avez commencé à quel âge, vous ?

21 ans, en r'venant du régiment . Mon frère celui qu'est à la Possonière, a commencé à 13 ans. Il est rentré chez un patron, chez un autre Payneau, un frère, et i y est resté toujours, jusqu'à temps qu'i soit patron à son tour !

Q Après chez Payneau, vous avez fait quoi ? A votre compte ?

Oui, depuis c'temps là... Ah, ben, j'ai arrêté cinq, six ans, là, quand y avait rien à fout' ! Parce que, dans l'temps, là d'dans, y avait ni assurance sociale, ni rien, hein ! Y avait rien ! Alors, j'ai eu des gosses, hein, alors... Mais maint'nant, c'est plus pareil, y a les assurances agricoles.

Q C'est rattaché à l'agriculture ?

Ah, oui, oui !

Q Et, vous êtes pêcheur de famille ? Votre père ?

Ah, non, non, non ! Mon père tendait des bocelles comme ça, en amateur ! Il t'ait carrier, mon père !

Q Quels sont vos rapports avec les pêcheurs à la ligne ?

Ah, ben nous, vous savez, y en a deux ou trois qu'on voit comme ça, en bons copains, mais ça les intéresse pas du tout, l'saumon ! C'est un poisson qui s'capture pas à la ligne ! Les pêcheurs à la ligne, c'qu'ils n'aiment pas, c'est d'voir les trois mailles ou la senne ! Alors ça, c'est comme si on leur montrait un fusil !

Q Le saumon, c'est à quelle période ?

Régulièrement, dans l'temps, c'était du 20 décembre à fin mai. Mais maint'nant qu'ça a été règlementé, ça ouvre que mi janvier !

Q Et l'alose

L'alose, c'est comme maintenant jusqu'à mi-juin. L'été, j'pêche presque pas l'trois mailles, de temps en temps. Le filet à anguilles commence début septembre. C'est vite arrivé, hein ! Jusqu'au milieu d'mars. On peut avoir une prolongation d'un mois, si i s'trouve que le mois d'mars y a une crue, i donnent trois semaines, j'crois bien. J' l'ai jamais eue moi, je l'ai jamais d'mandée. Quand on arrive à la fin février, c'est baisé ! Pis on peut pas êt' là pis au barrage. Deux lièvres à la fois, ça va pas ça !

Q Ils disent à Montjean qu'ils font leur saison avec les anguilles.

Ah, mais pour les anguilles, eux, c'est l'coin rêvé ! Ah, la, la, faut qu'elles passent toutes par là ! i font qu'ça, i font même plus le barrage ! Ils le mettent juste parce que y a une réglementation qui dit que si l'barrage n'a pas été mis une seule fois dans l'année, ils suppriment le lot ! Ils font des enquêtes administratives. Le barrage de St Mathurin a été supprimé comme ça. Le gars qu'avait l' lot avait pris ça comme ça, mais il avait pas d'barrage, il avait ni cabane, ni rien ; alors ils ont dit: "Nom de Dieu, si i pêche pas, c'est p't-êt' parce que le lot est pas bon"... Allez, supprimé !

Q Et vous, votre saison, vous la faites avec quoi principalement ?

Avec les saumons. Enfin, c't'année, c'est pas l'cas ! Autrement, c'est ça. Y a eu des bonnes armées, y en a eu des mauvaises, comme partout, c'est l'cas de c't'année ! Ou



alors à moins qu'i y aurait des aloses, si y a des aloses, ça peut rattrapper un p'tit peu, sinon... Ça, et l'filet à anguilles, c'est l'filet à anguilles qu'est l'mieux. Enfin, au point de vue rapport ! Nous, i nous "mettent" le barrage trop tard, la loi est trop dure ; mi janvier, c'est fini, les gros saumons sont passés !

Q Beaucoup de gens pensent que c'est dans le filet du barrage que vous prenez le poisson.

Oh, oui ! Même des nouveaux gardes, des jeunes gardes qui sortent de l'école ! Avant, on laissait le barrage tendu le soir, ça "salit" pas, eux prétendaient que, laissé tendu, le lendemain matin, y avait plus qu'à les ramasser à la pelle, parce qu'ils étaient tous derrière ! On a réussi à leur faire comprendre, quand même ! Parce que là, c'est la maille de 180 d'côté, la tête d'un gars, sans toucher aux ficelles, passe à travers ; c'est la peur, uniquement la peur.

Q Tout ce qui se ballade sur la Loire, vous devez le ramasser.

Ah, ben ça ! La moindre crue, ça y est ! Et y en a du bois à traîner, hein !

Q A part le bois, qu'est ce que vous pêchez, comme ça ? Ça doit pas être terrible, des rats ?

Non, même pas, ça passe à travers ! Des macchabées, mais c'est pas souvent, heureusement ! Le dernier que j'ai trouvé, ... un algérien ! Y avait eu un accident au pont de Saumur ou de Tours... y avait eu deux gars qui s'étaient noyés ! Trois, quatre jours après, on a r'pêché un

gars ! Il était barré là haut, là, dans le barrage ! J'aime autant pas en pêcher souvent parce que c'est des emmerdements !

Q Le principe, là, c'est que vous avez donc votre barrage, et puis ?

Le carrelet. Puis des fils dedans pour que quand l'poisson vire à la pointille, i s'en aille au fond du carrelet ; c'est tout ! Autrement, on aurait pas les ficelles, le carrelet servirait à rien ! on peut bien le tendre puis revenir ce soir le l'ver, y aura rien d'dans ! C'est uniquement une poche ! Et j'ai bien vu des fois des saumons qui vont jusqu'au bout et puis le temps qu'ça s'lève, i s'barrent ! C'est rapide, ces fis de garce !

Q Et vos ficelles, comment est ce qu'elles sont reliées ?

En haut, elles sont rattachées ensemble. En bas, elles sont mises en quinconce, comme ça, on en met une rangée, derrière on en met une autre, chaque ficelle se trouvant entre deux de la première rangée, et

quand j'suis rev'nu, après il a dit : "Ça a secoué un p'tit moment, mais ça a pas duré, j'ai pas tiré". Ah, nom de Dieu, je m'en rappelle ! Ben, c'est l'année dernière ou y a deux ans ! Et pourtant, c'est un "client", ben dis donc, c'est pas rien !

Q Et quand vous ferrez, qu'est ce qui se passe ?

Et ben, ça déclenche le contre-poids. C'est p'têt c'qui va s'produire t'à l'heure, faut l'espérer !

Q Ça arrive que le carrelet ne veuille pas se lever ?

Oui, des fois, l'filet s'couvre de sable dans l'fond, y "sable", quoi, et pis tiens, pour lever, "tin-tin" ! C'est vexant, quand y a un poisson, pis qu'y s'lève pas, c'con là ! Et pis, quand on sait pas c'que c'est, on dit toujours qu'c'est un saumon, hein !

Q Les pièces que vous prenez font quel poids, à peu près ?

L'alose, le maximum, 5 livres, minimum, un kilo. Le saumon, ça va

pas dire : "Ça fait tant", i disent que c'est plein d'arêtes ! Enfin, y a pas d'arêtes dès l'instant qui n'payent point !

Q Les sandres, ça n'arrive jamais ?

Non, ils sont trop méfiants. Ah, pis faut dire que l'sandre et l'brochet, ça vit pas en pleine eau... Où on est, là, il a été pris un esturgeon, y a 50 ans d'ça ! A c'moment là, ils l'ont pas rejeté, ils l'avaient emmené à la Foire Exposition à Angers, c'était l'époque de la Foire ! Ils l'avaient emmené vivant !

Q Les lamproies se prennent aussi dans le carrelet ?

On peut en pêcher une occasionnellement, mais faut faire vinaigre, hein ! C'est malin, ces fis d'garce là ! Ça fout l'camp par la queue !

Q C'est rapide ?

Ben, je veux ! Pis, c'qui n'gâte rien, c'est qu'c'est bon ! J'sais bien comment faire quand y a besoin dans l'vin rouge, avec des oignons ! Mais, ils n'les donnent pas, c't'année, hein ! 40 Francs, le kilo !

Q L'évolution de la pêche au barrage ?

Dans l'temps, les gars pêchaient dans quatre pieds d'eau ; l'eau était limpide, les gars voyaient les aloses remonter la rivière. Y avait pas de contre-poids Pour relever le carrelet, y avait comme un "renard de puits". Ils t e n d a i e n t , c o m m e c ' e s t

t o u j o u r s , d u c r e u x p o u r v e n i r à "pas beaucoup". Ils se rapprochaient un petit peu, quand ils tombaient à 3 pieds et demi, 4 pieds. L'un montait su'l'toit. Celui resté en bas tenait les ficelles et disait "Vas y", et puis l'autre sur le toit de la cabane se laissait tomber; son poids à lui faisait contre-poids. L'origine de la pêche, c'est ça un bonhomme devant et "taupette" ! Nous on ouvre des carrelets à 9 pieds et demi, 10 pieds, c'est déjà pas mal avec un contre-poids ; mais eux ouvraient à 4 pieds, c'était des petits carrelets. C'était de la maille de 70, très fine, en chanvre, le gars prenait à chaque fois, pis quand i n'avait marre, i disait "Allez, on s'en va" ! Ils ne pêchaient pas de nuit à c'moment.....



pis après toujours comme ça, de façon qu' ça fasse un faisceau. Si l'saumon va dans l'fond du carrelet, il est obligé d'toucher ! Et puis après, dans la cabane, on attend. Que'que fois, c'est long !

Q Une touche, ça se manifeste comment ?

Une petite secousse ! Pour comparer, un pêcheur à la ligne qui voit son bouchon s'enfoncer, i ferre ! Et ben, c'est l'même système)!... Faut tirer tout de suite, hein, pas un quart d'heure après ! Faut pas faire comme "Force 7" !

Q Qu'est ce qu'il avait fait, lui ?

Ben, dans l'temps, les gars qui v'naient nous voir su'l'bateau, on leur disait : "Tiens donc les ficelles un moment", quand on avait que'qu'chose à faire. Lui, une fois,

jusqu'à 14, 15 kilos ! Ah, mais faut les trouver, ceux là ! i sont pas à tou-touche ! Hein !

Q Vous, le plus beau que vous avez pris, il faisait combien ?

17 ! 17 kilos ! Le seul ! Mais c'est pas plus dur à prendre un gros qu'un petit, hein ! Une fois qu'il est rentré dans l'carrelet !

Q Par saison, vous prenez à peu près combien de saumons ?

Cette année, c'est désastreux ! Depuis le 1er février, on en a pris 4. Et on devrait en prendre 40 !

Q A part l'alose et le saumon, ça vous arrive de prendre autre chose avec le filet du carrelet ?

Des bouts de brèmes, mais on les fout en l'air ! Y a qu'a pêcher des grosses brèmes, si on les donne aux copains, ils les prennent. Mais faut

Association Ellébore
www.ellebore.org/accueil.html

La chalarose du frêne, une lueur d'espoir en anjou

Dans notre lettre de mars 2017, nous présentions cette maladie des frênes introduite, lors d'échanges commerciaux, dans l'est et le nord de la France. En 2008 le constat était alarmant devant l'intensité et la rapidité des dégâts observés dans les frênaies de ces régions. Ce parasite était signalé en Mayenne en 2015, sa présence était avérée en Anjou en 2016 et 2017. Notre inquiétude était grande pour les frênes du Val de Loire : *"Les frênes en danger... des paysages, des habitats menacés. Les frênes sont des éléments du paysage ligérien à protéger... le bocage à frênes fait partie de notre culture"* écrivions-nous.

L'avancée est/ouest de cette épidémie a depuis progressé en Loire Atlantique et en Vendée où, en 2020, de nombreux frênes têtards du PNR du Marais Poitevin ont été reconnus porteurs de la chalarose. Peut-on accepter de voir disparaître du bocage ces arbres emblématiques infestés par un minuscule champignon parasite qui s'attaque aux jeunes pousses feuillées du frêne en tout début d'été ?

Face à cette menace, la recherche forestière et agronomique a réagi rapidement et mis en place un protocole de surveillance et de suivi de cette maladie sur plusieurs sites en France. Dès 2015, un projet interdisciplinaire de 5 ans est lancé (Chalfrax), porté par la filière Bois-Forêts (CNPF) en synergie avec l'INRAe et l'ONF. Projet axé sur l'état sanitaire des forêts à frênes, sur la résistance et la tolérance de certains arbres, sur les conditions d'infestation et la mise en place d'un protocole commun d'expérimentation pour les sites pilotes. En Anjou, en début d'été 2018, ont été retenus 2 sites pilotes — Natura

2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Nantes et ses annexes, et la Réserve Naturelle Régionale des Basses Brosses. Le protocole de surveillance, validé et suivi par l'INRA de Nancy, est mis en œuvre. Sur une dizaine de placettes constituées d'arbres de même âge — frênes de hauts jets, linéaires de têtards ou boisements — au total près de 300 arbres sont ainsi marqués et suivis (notation annuelle, fin juin début juillet) par le CEN Pays de la Loire et la Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire.

En 2020, après 2 années d'observations, la chalarose du frêne est bien présente sur notre territoire sans que l'on connaisse l'intensité de son impact. En 2024, dans les Pays de Loire, le PNR du Marais Poitevin, caractérisé par un important réseau de haies à forte densité de frênes, est le plus touché.

Quel constat en 2023.

Les jeunes frênes de boisement sont plus sensibles et, pour certains, la chalarose est létale ; dans les haies, à frênes de hauts jets et têtards plus âgés, peu de symptômes ont été observés (dessèchement de bouquets foliaires, nécroses corticales) sur les jeunes rameaux en début d'été. Sur des têtards récemment émondés de jeunes repousses sont parfois contaminées. Globalement, peu de frênes marqués présentaient de dépérissement fort et, sur plusieurs années, peu d'arbres semblent totalement résistants. L'observation de degrés variables de sensibilité et de tolérance à la maladie conforte l'hypothèse d'une résistance génétique chez certains individus. Les fortes chaleurs et sécheresses estivales de ces dernières années ont freiné la progression de la chalarose (spores détruites au-dessus de 35°C). Dans les sols les plus hu-

mides, le nombre d'arbres contaminés est plus important. L'impact de la maladie sur la croissance des arbres est lié à la densité des frênes présents dans les haies, les bosquets et les ripisylves, l'impact est également plus faible dans des peuplements d'essences diversifiées (au-dessous de 20-25 % de frênes dans les plantations). Une bonne nouvelle,

Une stratégie commune pour endiguer l'épidémie en Pays de Loire.

Le risque d'extinction de l'espèce n'existe pas en France mais il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies préventives, en premier lieu, ne plus planter de frênes d'importation (d'apparence saine mais bien souvent contaminés). La chalarose n'entraîne pas toujours la mort, l'arbre mobilise son système de défense, mais elle affaiblit l'arbre et ouvre la voie à d'autres bioagresseurs.

Il convient de repérer l'état sanitaire des frênes en éliminant les branches desséchées contaminées et les arbres morts ou présentant des nécroses à la base des troncs, de préserver et suivre les arbres locaux tolérants (3 à 4 %) susceptibles de constituer un patrimoine génétique résistants. Le frêne étant récalcitrant au bouturage et le greffage étant délicat, l'INRAe a lancé, en 2021, un appel aux pépiniéristes pour l'aider à développer un système de bouturage efficace.

Anticiper le renouvellement de la trame arborée et le paysage de bocage à têtards de demain en plantant en mélange de nouvelles essences locales : Peuplier noir, Saule blanc, Orme Lutèce, Chêne pédonculé, Charme commun, Erable champêtre avec les "nouveaux" frênes résistants et le Frêne fleur qui s'est acclimaté en Anjou.

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS
association loi 1901 affiliée à "FNE 49" et au "Comité Loire Vivante"

Conseil d'administration : Présidente : E. Lemoine-Maulny - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : Ch. Pilette
Trésorier : G. Cougnard - Administrateurs : J-C. Beaudoïn, J-C. Hippolyte, M. Liétout, J. Tharrault, J. Zeimert

Directrice de la publication : E. Lemoine-Maulny - Impression : Welcome Service Copy - Angers
Dépôt légal : Septembre 2024 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>

courriel : contact@sauvegarde-loire-angevine.org